

Protocole de soumission d'articles à la *Revue de Musicologie*

Pour être soumis à l'examen du comité de lecture, les articles proposés à la *Revue de Musicologie* doivent impérativement se conformer à toutes les normes suivantes.

I. Envois

Les textes doivent être adressés :

- par envoi postal comprenant deux impressions papier de l'article (les exemples musicaux et les illustrations peuvent être séparées du texte) ;
- par courriel à revuedemusicologie@noos.fr et copie à sfmusico@club-internet.fr contenant en pièces jointes : un fichier texte (word ou équivalent) et un fichier image (pdf) de l'intégralité de l'article. Les fichiers séparés en haute résolution des exemples musicaux (pdf) et illustrations (jpg ou tiff) doivent être tenus à la disposition de la rédaction.

Ils doivent être obligatoirement accompagnés

- d'un résumé en français et d'un *abstract* en anglais, chacun d'une demi-page au maximum (2000 signes) ;
- d'une notice bio-bibliographique de l'auteur n'excédant pas une dizaine de lignes (1000 signes).

II. Normes éditoriales

1. Les **notes** seront présentées en bas de page et en numérotation continue. Les appels de notes doivent être placés avant toute ponctuation (et notamment *avant* les guillemets fermant une citation dont la référence est donnée en note).

2. Les **exemples musicaux et illustrations** seront numérotés en continu et accompagnés d'une légende. Leur emplacement dans l'article sera indiqué clairement et tous doivent faire l'objet d'un renvoi clair dans le texte, du type : (voir ex., fig. ou ill. 1). On veillera à conformer la mise en page des exemples musicaux aux dimensions de la *Revue* (largeur de page : 11,8 cm hauteur de portée souhaitable : 4,2 mm).

3. Les **références bibliographiques** comprendront : nom et prénom de l'auteur, titre, lieu et date de publication (avec les noms de ville en français quand ils sont usuels ; ex. : Rome plutôt que Roma), collection s'il y a lieu, et pagination. Pour les articles de périodiques, le numéro du volume et l'année doivent figurer l'un et l'autre. Les références respecteront rigoureusement les modèles suivants :

Livres : Barry S. Brook, *Thematic Catalogues in Music. An Annotated Bibliography* (New York : Pendragon Press, 1972 ; coll. « RILM retrospectives »), p. 176-180.

Éditions musicales : Hector Berlioz, *La Damnation de Faust*, éd. J. Rushton, 2 vol. (Kassel : Bärenreiter, 1979-1986 ; « New edition of the complete works », 8a et b)

Ouvrages collectifs : Michel Parisse et Otto Gerhard Oexle (éd.), *L'abbaye de Gorze au X^e siècle* (Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1993).

Articles de périodiques : Samuel Baud-Bovy, « Sur une chanson de danse balkanique », *Revue de Musicologie*, 58 (1972), p. 153-161.

Articles d'ouvrages collectifs : Pierre-Marie Gy, « L'hypothèse lotharingienne et la diffusion des tropes », in W. Arlt et G. Björkvall (éd.), *Recherches nouvelles sur les tropes liturgiques* (Stockholm : Almqvist & Wiksell, 1993 ; coll. « Acta universitatis Stockolmiensis. Studia Latina Stockolmiensia », XXXVI), p. 231-237 (en part. p. 237).

Publications en ligne : Otto W. Neighbour, « Schoenberg, Arnold », in L. Macy (éd.), *Grove Music Online*, <http://www.grovemusic.com> (consulté le 10 avril 2010).

Les citations seront ensuite abrégées selon le modèle suivant : B. Brook, *op. cit.*, p. 180 ; S. Baud-Bovy, art. cit., p. 155

4. Autres spécificités :

- les **citations** sont présentées entre guillemets français, avec espace insécable, et en caractères romains (« citation », jamais « *citation* », sauf italique dans la citation, bien entendu). Jamais de [...] ou ... en début et fin de citation. Les guillemets anglais peuvent être utilisés à l'intérieur d'une citation entre guillemets français.
- les **citations longues** sont présentées sans guillemets, en corps réduit, caractères romains, en retrait, précédées et suivies d'un saut de ligne. Pas de [...] ou ... en début et fin de citation.
- les **niveaux de titres** sont : 1. **Gras** ; 2. *Italique* ; 3. Romain.
- les **siècles** sont en petites capitales : XVI^e siècle (ni XVIe, ni XVI^e siècle).

III. Examen des textes et processus éditorial

Les textes entrant dans les domaines de compétences de la Société française de musicologie et respectant les normes définies ci-dessus sont examinés sous couvert d'anonymat par au moins deux experts français ou étrangers désignés par le comité de rédaction en concertation avec le comité de lecture, sur la seule base du sujet de l'article. Avant toute communication du texte aux experts, le secrétariat de rédaction procède à son anonymat par la suppression de toute référence à son auteur, y compris à l'intérieur du texte et des notes de bas de page (remerciements, auto-références, allusions personnelles, etc.). Sur la base des rapports d'évaluation présentés lors de ses réunions semestrielles, le comité de lecture décide de refuser ou de publier, avec ou sans demande de remaniements, les articles proposés. Cette décision est communiquée aux auteurs par le rédacteur en chef.

En cas de publication, le processus éditorial s'engage en concertation entre l'auteur, le rédacteur en chef et le secrétariat de rédaction. Après établissement du texte définitif, la correction des épreuves doit se borner à celle des fautes d'impression.

Au moment de la parution du volume, chaque auteur reçoit un fichier pdf de son article et dix tirés-à-part sous couverture du numéro. Toute commande de tirés-à-part supplémentaires (à la charge de l'auteur) doit être effectuée au plus tard avec le retour des épreuves corrigées.